

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté le règlement suivant lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-et-un (2021-06-09)

**Règlement numéro 282-21 modifiant le règlement 264-18 sur la gestion contractuelle**

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au [http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/mrc/politiques/cat\\_view/26-reglements.html](http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/mrc/politiques/cat_view/26-reglements.html).

**DONNÉ** à Louiseville, ce seizième jour du mois de juin deux mille vingt-et-un (2021-06-16).



---

Pascale Plante,  
Directrice Générale et  
Secrétaire-trésorière